

RD255B-176.doc



ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2023 - DPAT / T-176

portant interruption de la circulation routière

VOIES	R.D. 255B
P.R.	PR 0 + 000 au PR 2 + 450 (section 1) PR 3 + 310 au PR 5 + 700 (section 2)
COMMUNE	OUDRENNE
NATURE DES TRAVAUX	Programme d'entretien 2023 Travaux de réalisation de reprises superficielles de la chaussée et de mise à niveau des accotements entre le carrefour RD855 et OUDRENNE (section 1) et entre OUDRENNE et BREISTROFF-LA-PETITE (section 2).
DATES	Du lundi 20 novembre au jeudi 30 novembre 2023
SYSTEME D'EXPLOITATION	Coupure et déviation générale de la circulation routière (coupure uniquement en journée de 8h00 à 18h00)
SIGNALISATION TEMPORAIRE	 La signalisation de chantier et de coupure sera à la charge de l'entreprise EUROVIA Sous contrôle du Département – UTT de THIONVILLE Signalisation de déviation à la charge du Département – UTT de THIONVILLE

Le Président du Département de la Moselle, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code de la route, articles R411.8 et 411-25;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;

Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982;

Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature;

Vu le dossier d'exploitation;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1: Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.....

Article 2: Mode d'exploitation:

Les travaux nécessiteront une coupure totale en journée de la circulation routière sur la RD 255B entre le carrefour RD855 et OUDRENNE (section 1) et entre OUDRENNE et BREISTROFF-LA-PETITE (section 2). Coupure uniquement en journée de 8h00 à 18h00.

- Travaux sur la section 1, une déviation sera mise en place comme suit : Carrefour RD255B/RD855 → RD855 → RD654 → RD62 → METRICH → RD62 → OUDRENNE
- Et vice-versa
- Travaux sur la section 2, une déviation sera mise en place comme suit :

 OUDRENNE → RD62 → METRICH → RD654 → RD2 → KOENIGSMACKER → RD2 →

 ELZANGE → RD2 → RD255B → BREISTROFF-LA-PETITE

Et vice-versa

Pas de coupure de la circulation routière sur la RD255B le week-end.

Article 3: Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires;

M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz :

M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;

M. le Directeur de l'Entreprise EUROVIA à Florange ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le sous-préfet de l'arrondissement de THIONVILLE et aux Maires des Communes de OUDRENNE, KOENIGSMACKER, ELZANGE, pour information.

METZ, le 13 / 11 / 2023

Le Président du Département, Pour le Président et par délégation Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT